

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Olivier Jornot, Nathalie Fontanet, Michel Halpérin, Christiane Favre et Beatriz de Candolle

Date de dépôt : 9 juin 2008

Proposition de motion

Une brigade anti-criminalité pour protéger l'ordre public

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que certains quartiers de Genève (les Eaux-Vives, les Pâquis, etc.) sont envahis par les trafiquants de stupéfiants, ce qui suscite à juste titre la colère des habitants ;
- que, dans le même temps, les actes de violence commis sur le domaine public sont en augmentation, tant en nombre qu'en intensité ;
- que la police, dans son organisation actuelle, ne parvient pas à faire face à cette situation nouvelle ;
- que le dispositif mis en place par le passé, notamment celui de la Task Force Drogue, n'est plus suffisant ;
- que, pour faire face à une criminalité nouvelle, il faut mettre en place des moyens nouveaux ;

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer les effectifs de la Task Force Drogue ;
- à constituer au sein de la police judiciaire une brigade anti-criminalité, à même de sécuriser efficacement le domaine public, notamment en zone urbaine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La population genevoise médusée a récemment découvert que les effectifs de la Task Force Drogue, qui ne sont pourtant guère consistants (seize policiers) ont fondu au cours des derniers mois.

Déterminer la cause de cette chute drastique de seize à dix policiers supposerait de réconcilier les prises de position opposées de la police et du conseiller d'Etat en charge du département des institutions, la première mettant en cause l'Eurofoot, le second qualifiant les explications en question de « *boeufferie* » (Le Matin du 20 avril 2008). Pour le chef du département, c'est consciemment et volontairement que les gendarmes incorporés dans la Task Force Drogue ont été progressivement réaffectés à la brigade de sécurité publique, de manière à ce qu'ils travaillent en uniforme plutôt qu'en civil.

Or, la Task Force Drogue, entité mixte rattachée à la police judiciaire mais composée pour moitié d'inspecteurs et pour moitié de gendarmes agissant en civil, est la seule unité spécifiquement affectée à la tâche aujourd'hui cruciale de traquer les dealers et de veiller au respect des assignations territoriales ordonnées en vertu de la législation fédérale (LEtr et LAsi).

Or, dans plusieurs quartiers de Genève, la situation a atteint un point qui devrait susciter des réactions alarmées de la part des autorités. Dans ces quartiers – on citera les Eaux-Vives et les Pâquis – les dealers ont à ce point pignon sur rue que les autorités semblent avoir baissé les bras et accepté la création de zones de non-droit.

En parallèle, des actes de violence de plus en plus nombreux sont recensés. Du traditionnel (hélas !) arrachage de sac, on est passé au *happy slapping*, des bandes diverses et variées s'amusant à rouer de coups quiconque leur jette un regard oblique, et au *car jacking*, les vols de voiture sous la menace d'une arme s'étant multipliés. Les gendarmes affectés aux postes fixes ne parviennent plus à faire face aux appels qui leur parviennent toutes les nuits, et les habitants de notre canton en déduisent que la police ne parvient plus à maîtriser la situation.

Dans ce contexte, il y a deux solutions. La première consiste à ne rien faire, respectivement à pousser épisodiquement des cris d'orfraie, au risque de faire le lit des vendeurs de solutions préfabriquées. La seconde solution

consiste à envisager sérieusement de quelle manière il serait possible de mieux lutter contre ces nouvelles formes de criminalité.

Les auteurs de la présente motion ont choisi la deuxième variante. Ils sont d'avis que la Task Force Drogue ne doit pas être étouffée, mais au contraire développée. Il est vital que notre canton dispose d'une force puissante pour lutter contre l'accaparement du domaine public par les trafiquants de drogue. Pour être efficace, cette force peut être, à l'instar de la Task Force Drogue d'aujourd'hui, une force mixte, composée à la fois d'inspecteurs de la police judiciaire et de gendarmes. C'est la première invite de la présente motion, qui tend à un renforcement de l'effectif de la Task Force Drogue.

Dans la foulée, on envisagera de renommer cette brigade. D'abord parce que les anglicismes ne sont plus guère en odeur de sainteté. Et ensuite parce que le terme de Task Force évoque une mission temporaire : en langage OTAN, Task Force se traduit par « force de circonstance ». Or, il faut bien admettre que la lutte contre la vente des stupéfiants n'est malheureusement pas une mission de circonstance.

Mais donner la chasse aux dealers n'est pas suffisant. Sur le même modèle et dans le même esprit, il faut opposer une réaction ferme à toutes les violations de la loi qui peuvent survenir sur l'espace public. On pense bien entendu en premier lieu aux actes de violence, et notamment aux agressions et autres bagarres qui émaillent trop souvent le quotidien de Genève.

C'est la raison pour laquelle la deuxième invite de la présente motion suggère la création d'une brigade anti-criminalité. A vrai dire, notre canton a disposé par le passé d'une brigade « voie publique ». Malheureusement, cette brigade a été dissoute. Les circonstances impliquent sa reconstitution.

D'un point de vue organisationnel, cette brigade pourrait être autonome, comme l'était la brigade voie publique, ou intégrée à la Task Force Drogue nouvelle manière, qui aurait alors deux missions distinctes, bien que s'exerçant toutes deux sur le domaine public. L'essentiel est que des policiers en civil soient en mesure d'intervenir efficacement pour contrer toutes les atteintes à l'ordre public qui empoisonnent la vie des Genevoises et Genevois.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à la présente proposition de motion.